

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 04 décembre 2017

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/10/2017
3. Convention de partenariat avec l'IPAG
4. Capacité d'accueil
5. Approbation du budget 2018
6. Catalogue des tarifs 2018
7. Demandes de subvention :
 - Budget prévisionnel concours d'arbitrage international de Vienne
 - Concours PICTET
 - Demande de subvention AEJAS
 - Concours ROUSSEAU
 - Concours CASSIN
 - Subvention ORIV
 - Plafond de la participation de la Faculté de droit pour les concours
8. Remise des prix 2016/2017
9. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Relations internationales

Mme Bénédicte GIRARD, Vice-Doyen Licence Droit

M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Masters Droit

Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD

Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, Mme Estelle NAUDIN,
M. Jean-Maternelle STAUB

Collège B

M. Patrice HILT, Mme Christel SIMLER, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Paloma BOUKABOUS, M. Victor GEORGET, M. Vincent BIEHLER

MédiaDroit :

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

UNI :

Mme Karine VIGNET

Personnalités extérieures :

M. Cedric LUTZ-SORG, représentant de M. Pascal CREHANGE, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
Mme Antonia CALDEROLI-LOTZ, suppléante de M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre
départementale des notaires du Bas-Rhin

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à Mme Caroline KLEINER

Collège B

Mme Fabienne GAZIN à M. Patrice HILT

Mme Monica HUBELE à Mme Estelle NAUDIN

Mme Delphine PORCHERON à M. Patrice HILT

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Agathe WALTER à M. Victor GEORGET

MédiaDroit :

M. Guillaume SCHORP à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

M. Elias MOUNTASIR à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

Personnalités extérieures

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg à M. Cedric LUTZ-SORG

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Collège A

M. Dominique RITLENG

M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

MédiaDroit

Mme Clémence LECLERCQ, Mme Salomé GSELL, M. Olivier TRARBACH

UNI

M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de votants, présents ou représentés	27

Mme le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h03.

1. Informations du doyen

- *Parcoursup*

La plateforme Parcoursup remplacera la plateforme APB dès la rentrée prochaine mais un certain nombre d'éléments d'APB seront repris. Les lycéens devront réaliser 10 vœux non hiérarchisés au lieu des 24 hiérarchisés auparavant. La plateforme mentionnera une liste d'attendus qui seront définis en concertation avec la conférence des Doyens de droit et le ministère. Les attendus nationaux doivent être définis très prochainement.

La particularité en droit est la mise en place d'un test national, dont le contenu serait assez semblable à celui pratiqué à Cergy-Pontoise, qui doit permettre aux lycéens de vérifier l'adéquation entre leur profil et les attendus de la filière droit. Le dépôt du test sera une condition de recevabilité pour s'inscrire administrativement mais les résultats ne seront pas pris en compte pour l'admission du candidat et ils ne seront pas connus des établissements.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD demande si les doubles diplômes seront dans ou hors Parcoursup.

Mme le Doyen lui répond que toutes les formations en L1 doivent définir une capacité d'accueil ce qui a été également fait pour les doubles-diplômes, en accord avec les directeurs de diplômes.

Les vœux des étudiants pourront être déposés sur la plateforme Parcoursup du 15 janvier au 15 mars 2018.

- *Séminaire intensif de révision*

Le Séminaire intensif de révision reprendra la semaine précédant les examens. Ce séminaire a connu, à nouveau, un vif succès au mois d'octobre.

Eu égard à la demande des étudiants en licence première année, nous envisageons la mise en place d'un tutorat qui n'a pas de vocation disciplinaire mais uniquement méthodologique : organisation du travail, bibliothèque en ligne et qui pourrait se dérouler pendant les vacances de novembre et de février sur 4 à 6 demi-journées. Les modalités précises restent à définir.

2. Adoption du procès-verbal

Une erreur a été signalée dans le dernier procès-verbal. Il a été écrit à la page 5 « Direction des études et des stages » au lieu de « Direction des études et de la scolarité ».

- Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017 a été adopté.

Pour : 23

Abstention : 4

Madame le Doyen s'étonne de l'abstention. Les intéressés répondent qu'ils ne sont pas d'accord avec certains éléments du procès-verbal. Madame le Doyen leur rappelle qu'il aurait suffi, comme dans toute assemblée, de faire remonter ces éléments, y compris de les mentionner en séance, avant le vote.

3. Convention de partenariat avec l'IPAG

M. le professeur Etienne MULLER indique que la convention est la 5^e réalisée entre l'IPAG et la Faculté de droit et a pour objet les différentes passerelles entre les formations de l'IPAG et de la Faculté de droit. L'IPAG a demandé la révision de la convention au regard des modifications liées à la nouvelle offre de formation.

M. le professeur Jean-Maternelle STAUB, directeur de l'IPAG, ajoute que certains étudiants venant de l'IPAG auront parfois des matières à suivre en plus lorsqu'ils entrent en Master 1 Droit par exemple. La convention doit également être soumise au vote au conseil de l'IPAG le lendemain.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la convention de partenariat avec l'IPAG.

4. Capacité d'accueil

Un tableau avec les capacités d'accueil de chaque formation de licence 1 en droit et AES a été transmis aux membres du Conseil de faculté. Il sera ensuite transmis à la CFVU. Désormais, toutes les composantes doivent indiquer des capacités d'accueil de leurs formations pour l'entrée en licence.

Les capacités d'accueil pour la filière AES restent les mêmes que celles votées dans le cadre du contingentement à savoir 480 places.

Les capacités d'accueil pour la filière Droit restent dans leur ensemble les mêmes que celles votées dans le cadre du contingentement à savoir 1200 places mais avec une déclinaison parmi toutes les formations. La répartition s'effectue comme suit :

- 1115 places dans le parcours Droit général
- 40 places dans le parcours Droits européens

Les places des doubles-diplômes franco-allemand, franco-italien, franco-anglais et franco-espagnol ont été définies selon les accords de partenariats.

Mme le Doyen rappelle que ces chiffres répondent aux conditions de sécurité du bâtiment. Cette disposition est nationale et la CFVU fera remonter les capacités d'accueil à Madame la Rectrice.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD souhaite savoir comment a été établi le chiffre de 40 places pour le parcours droits européens. Mme le Doyen l'informe qu'elle s'est entretenue avec Mme Juliette LELIEUR, responsable de la formation. Les chiffres sont basés sur le nombre d'inscrits de l'année 2017/2018.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD trouve que 40 places est un nombre qui reste très limité car la transformation du Diplôme Universitaire en parcours risque d'attirer plus d'étudiants. Mme Astrid HATT rappelle que le parcours Droits européens est différent du Diplôme Universitaire car davantage d'enseignements seront dispensés et deux langues étrangères deviennent obligatoires.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés en faveur de la capacité d'accueil des formations.

Pour : 23

Abstentions : 4

5. Approbation du budget 2018

Mme Elsa DONGOIS présente le budget initial 2018. Elle rappelle qu'un tableau a été envoyé avec les détails des recettes et la répartition des dépenses en fonction de chaque centre financier.

Le budget 2018 est à l'équilibre avec en recettes et en dépenses un montant de 1 138 990.16 €.

Les recettes propres représentent pour la composante 72.5 % des recettes totales (contre 77 % en 2017). Elles proviennent essentiellement des formations en apprentissage puis des droits d'inscription de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) et des Diplômes Universitaires, ainsi que des subventions attribuées dans le cadre de projets précis. Mais ces dernières sont des opérations neutres puisque les subventions servent aux projets qu'elles financent.

Les recettes propres sont en augmentation par rapport à l'année dernière grâce aux nombre d'inscrits supplémentaires dans les formations en apprentissage.

La provenance de l'ensemble des recettes reste quant à elle identique à celle de l'année dernière.

Les recettes de la dotation de l'Université représentent 27,7 % des recettes totales, c'est davantage que l'année dernière. Cette différence s'explique par le fait que le reversement du service de la formation continue est unique et apparaît en totalité dans la dotation de l'Université.

Concernant les dépenses, pour rappel, certaines dépenses comme le traitement des personnels fonctionnaires affectés à la Faculté de droit, les fluides du bâtiment (chauffage, eau, électricité) sont directement pris en charge par l'Université.

La composante prend en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement selon une répartition par centre financier. Les montants qui ont été répartis ont quelque peu changé par rapport à l'année dernière:

- Le DRT1 est le centre financier qui correspond de manière générale à l'immobilier et à son entretien. La majeure partie des dépenses seront destinées aux travaux de rénovation auxquels nous participons financièrement ce qui explique que les dépenses soient supérieures à celles de l'année dernière.
- Le DRT2 est le centre financier qui correspond aux dépenses de logistiques administratives, elles sont inférieures à celles de l'année dernière.
- Le DRT3 est le centre financier qui correspond aux formations nationales. Les dépenses prévues sont supérieures à l'année dernière et incluent notamment les demandes de financement par les enseignants ayant des projets en 2018 et qui ont été soumis en amont à la composante. Madame

le Doyen souligne que les projets des enseignants sont à envisager dans le cadre de l'offre de formation. Les étudiants doivent donc directement bénéficier de ces projets.

- Le DRT4 est le centre financier des DU. Il n'y a que des dépenses de fonctionnement et celles prévues sont identiques à l'année dernière.
- Le DRT5 est le centre financier de l'IEJ qui s'autofinance avec les droits d'inscription. Les dépenses présentées ici ne concernent que les dépenses de fonctionnement car toute la masse salariale est comptabilisée dans le PAIE7DRT.
- Le PAIE7DRT est le centre financier qui comprend la masse salariale. Il est en augmentation par rapport à l'année dernière. Il comprend le paiement des vacataires, des contractuels et les heures complémentaires pour lesquelles le montant est en nette augmentation.

Madame le professeur Estelle NAUDIN demande comment est établie la collecte de la taxe d'apprentissage. M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle indique que chaque année, 1200 entreprises qui sont en lien avec nos étudiants sont contactées pour verser la taxe d'apprentissage à la Faculté de droit. Une plaquette d'information leur est envoyée par courrier postal. Le taux a changé et beaucoup moins d'entreprises sont assujetties à la taxe d'apprentissage ce qui explique qu'elles donnent moins. Une plaquette de présentation pourra être mise à disposition des enseignants des masters 2 qui sont en contact avec les entreprises chez Mme Florence BELLER au Cabinet du Doyen.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du budget initial 2018

6. Catalogue des tarifs 2018

Madame Elsa DONGOIS signale que le catalogue des tarifs est nécessaire pour que la Faculté de droit puisse ensuite facturer des services. Les tarifs ont surtout trait à la location des salles de cours et amphithéâtres. Les prix restent identiques à ceux de l'année dernière. Seule la TVA a été rajoutée pour les prestations de gardiennage et de nettoyage qui sont obligatoires.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du catalogue des tarifs 2018

7. Demandes de subvention

- Budget prévisionnel concours d'arbitrage international de Vienne (Willem C.Vis International Commercial Arbitration Moot)

Madame le Doyen rappelle que cette demande avait été effectuée lors du dernier Conseil de Faculté et que la subvention avait été acceptée sous réserve de la réception du budget prévisionnel.

Madame Elsa DONGOIS a fait parvenir le budget prévisionnel aux membres du Conseil et le montant des frais de participation s'élève bien à 700 euros.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement d'une subvention de 700 euros pour le Willem C.Vis International Commercial Arbitration Moot

- Concours PICTET

Madame le Doyen mentionne que le concours PICTET est tuteuré par M. le professeur Syméon KARAGIANNIS et qu'il se déroulera en Macédoine pendant 5 jours.

Mme Elsa DONGOIS ajoute que ce concours est un concours de droit international humanitaire et que l'équipe est composée de trois étudiants en Master 2 Droit de l'Homme et deux suppléants. Le montant sollicité pour ce concours est de 700 euros pour la participation aux droits d'inscription.

M. Salim ZEIBAK demande si le montant total des subventions est soutenable pour la Faculté. Madame le Doyen lui répond que cette question sera abordée à la fin du point 7.

Madame Elsa DONGOIS rappelle que toute demande de subvention doit être déposée au moins 10 jours avant la tenue du Conseil de Faculté et que pour chaque versement accordé, un bilan final est demandé aux équipes afin de connaître les actions et les résultats liés au concours.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement d'une subvention de 700 euros pour le Concours Pictet 2018

- Demande de subvention AEJAS

Madame le Doyen indique que cette subvention concerne les étudiants inscrits dans le master du DJCE. L'an dernier, le Conseil de Faculté a voté une dotation à hauteur de 50 euros maximum par étudiant pour passer la certification à Montpellier, certification obligatoire dans le cadre du master.

Cette dotation est également possible pour les étudiants en master Droit du Patrimoine. Mme le professeur Estelle NAUDIN répond que cette année, les étudiants n'ont pas fait de demandes car la taxe d'apprentissage n'a pas été versée pour ce master.

Madame Elsa DONGOIS informe qu'une subvention de 1600 euros a été sollicitée par l'association des étudiants juristes d'affaires de Strasbourg à savoir 50 euros pour 32 étudiants. Cette somme est couverte par la taxe d'apprentissage.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement d'une subvention de 1600 euros pour l'AEJAS

- Concours ROUSSEAU

Le concours Rousseau est un concours francophone de plaidoirie en droit international qui est récurrent. L'équipe est constituée de 4 étudiants en master 2 Droit international Public et Droit International et Européen des Affaires et encadrée par deux doctorants. L'équipe demande une subvention de 1000 euros pour participer aux frais d'hébergement.

Madame le Doyen propose de donner 700 euros au regard des autres subventions accordées. Une subvention pourra également être demandée à l'école doctorale.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement d'une subvention de 700 euros pour le Concours Rousseau

- Concours CASSIN

Le concours René CASSIN est le premier concours sur le droit européen des Droits de l'Homme en langue française. Il se déroulera du 4 au 6 avril 2018 au Conseil de l'Europe et à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Une participation de 650 euros est demandée pour les droits d'inscription au concours.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement d'une subvention de 650 euros pour le Concours Cassin.

- Office Régional de l'Intégration de la Ville de Strasbourg

Dans le cadre du Diplôme Universitaire (DU) Droit société et pluralité des religions, il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 800,00 euros attribuée à l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville de Strasbourg (ORIV).

Cette subvention vient se substituer à la rétribution de 12 heures de formation données par la directrice de l'ORIV (Madame Murielle Maffessoli) aux étudiants du DU au cours de l'année 2016/2017. Madame Maffessoli, est chargée du cours de « Politiques d'intégration » dans le DU. Une partie de sa mission consiste à faire des conférences et à donner des enseignements mais elle ne souhaite pas être personnellement rémunérée pour cette activité. Elle travaille habituellement dans le cadre de conventions entre son association et l'organisme bénéficiaire du service. La subvention sera versée à l'association ORIV.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement d'une subvention de 800 euros pour l'ORIV.

- Plafond de la participation de la Faculté de droit pour les concours

Madame le Doyen informe les membres du Conseil de faculté que la totalité des subventions accordées aux associations étudiantes ou étudiants qui en ont fait la demande en 2017 représente 6600 euros. Elle propose d'arrêter un plafond à hauteur de 7000 euros en 2018.

Madame le professeur Caroline KLEINER confirme qu'il est préférable d'avoir un plafond global plutôt qu'un plafond fixé par demande de subvention pour les concours afin de garder une certaine souplesse et dans le but de soutenir les équipes de la Faculté de droit.

Madame Elsa DONGOIS souligne que ce montant, par rapport aux sommes allouées en 2017, n'est pas contraignant mais que la Faculté de droit doit également assurer la soutenabilité des versements des subventions sachant que les demandes se multiplient.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du principe du plafonnement des subventions aux étudiants ou associations étudiantes à hauteur de 7000 euros en 2018.

8. Remise des prix 2016/2017

Madame le Doyen rappelle que la Cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 12 décembre 2017 à 17 heures.

Pour délivrer un prix au meilleur étudiant, les directeurs des Masters 2 prennent contact auprès des professionnels avec lesquels ils sont en lien. Mais pour la licence et le Master 1, certains prix ne sont pas couverts et il avait été convenu que la donation de la Maison Kammerzell serait destinée, au fil des ans, à financer certains étudiants méritants. Cette année, elle récompense les étudiants les plus méritants de :

- La capacité en droit
- La licence 1 AES
- La licence 2 AES
- Le master 1 AES
- Les salariés en droit

La Faculté de droit n'a pour l'instant pas attribué de prix car aucun donateur ne s'est désisté. La Faculté de droit propose cependant de verser un prix en cas de désistement impromptu avant le 12 décembre.

- Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution des prix par la Maison Kammerzell.

9. Divers

- *Bibliothèque en ligne*

M. le professeur Nicolas CHIFFLOT entre dans la salle pour présenter le classement effectué. Il donne quelques éléments de contexte. Le Service Commun de Documentation avait été sollicité au mois d'Octobre pour donner un avis sur les ressources susceptibles d'être acquises en 2018 pour la Faculté de droit. Sur la base des réponses obtenues à la suite de l'envoi d'un message aux enseignants et doctorants, le classement est le suivant sans promesse d'achat toutefois :

1. Beck on line
2. Halsbury's Law of England

3. Max Planck Encyclopedia

4. Lexbase

Madame Sylvie LACAULE ajoute que le SCD est à peu près sûr que la base Max Planck Encyclopedia sera retenue car c'est une base abordable. Par contre Beck on Line est moins certain sachant que la BNU l'a également acquise. Pour les deux autres bases, leur achat paraît difficile.

Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD demande s'il est possible de partager la base Beck on Line avec la BNU. Madame Sylvie LACAULE répond que cette question avait été étudiée avec la BNU, Beck on line n'a pas d'accès distinct. Ils réfléchissent également à acquérir Lexbase mais le comptage des usagers potentiels restent de manière générale très difficile à déterminer.

- *Lettre d'intention CEPEJ*

Monsieur le Professeur Raphaël ECKERT informe l'ensemble du Conseil d'une discussion relative à l'établissement d'un partenariat entre la Faculté et le Conseil de l'Europe à travers la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ). Ce projet permettrait notamment de faire appel à des membres du Secrétariat et, le cas échéant, des experts de la CEPEJ pour des conférences, des interventions dans nos formations et nos activités de recherche. Il donnerait également l'occasion aux enseignants de la Faculté de participer, si les partenaires en sont d'accord, à certaines activités de la CEPEJ dans le cadre de ses groupes de travail. Ce projet, sans aucune contrepartie financière, devrait se concrétiser par un échange de lettres d'intentions.

- *Diplôme Universitaire Cyberjustice*

Madame le Doyen annonce qu'un parcours Cyberjustice sera ouvert en formation initiale dans le cadre de la prochaine offre de formation en master mais aussi en formation continue par le biais d'un nouveau DU Cyberjustice. Ce DU est placé sous la direction de M. Arnaud DURANTHON et de Mme Catherine LEDIG accompagnés dans le comité de pilotage par M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg et M. Pascal CREHANGE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats. La lettre d'intention visant à la création du DU Cyberjustice doit parvenir aux services centraux fin décembre afin d'être examinée. Nous reviendrons ultérieurement vers les membres du Conseil de faculté pour la validation du DU.

- *Demande de domiciliation ELSA Strasbourg*

Une demande de domiciliation a été formulée par l'association ELSA Strasbourg à la Faculté de droit. Cette association a pour objet la promotion du droit européen et il semble opportun de donner suite à cette demande.

- *Nombre de redoublants inscrits en Licence 1 en 2016/2017*

Madame Astrid HATT présente, à la suite de la demande de Maître SCHEID lors du dernier Conseil de faculté, le nombre de redoublants inscrits en L1 :

- L1 Droit AF : 120 redoublants sur 354 inscrits
- L1 Droit GM : 106 redoublants sur 343 inscrits
- L1 Droit NZ : 130 redoublants sur 437 inscrits
- L1 Salariés : 9 redoublants sur 19 inscrits

Pour la licence 1 Droit, il y a donc 365 redoublants sur 1153 inscrits (dont 788 primo-entrants).

- L1 AES : 171 redoublants sur 439 inscrits (dont 268 primo-entrants)

- *Travaux*

Le calendrier des travaux a été revu et la phase du premier étage aile nord débutera le 24 janvier jusqu'au 13 avril 2018. Le personnel administratif du service des masters 2 sera déplacé en bibliothèque, où l'aile sud lui sera réservée. Les enseignants-chercheurs auront une salle à leur disposition avec ordinateurs et imprimante.

- *Copies électroniques*

Des difficultés techniques sont apparues dans la mise en place du système des copies électroniques, notamment parce que le logiciel Apogée ne permet pas l'automatisation complète des données entre le logiciel et la machine qui lit les copies.

En raison de ce problème, les copies ordinaires d'examen seront utilisées à la prochaine session pour les masters 1. Le projet n'est pas abandonné, il est reporté.

M. Victor GEORGET mentionne que des étudiants sont venus demander à l'Association des Etudiants en Droit les consignes relatives aux absences lors des TD. Ils souhaitent savoir à qui donner l'excuse et quel est le nombre d'absences autorisées. Mme le Doyen lui répond qu'un courrier leur sera adressé pour préciser les cadres mais il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière.

Le Conseil de Faculté se termine à 11h16.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de Faculté (ajustements possibles)

- 29 janvier 2018
- 9 avril 2018
- 14 mai 2018
- 11 juin 2018